

CADRE SPECIALISE – REFERENT INTENDANT
SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (DSDEN)

SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CONTEXTE DU RECRUTEMENT : RECRUTEMENT DE L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION 2024

L'édition 2024 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion ou au nouveau dispositif classes et lycées engagées.

Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 15 jours consécutifs :

- Préparation du centre et convoyage : 2 jours
- Durée du séjour : 12 jours
- Convoyage retour : 1 jour

3 jours de formation sont à prévoir en amont du séjour.

Les jours de repos compensateurs, jusqu'à 4 jours par séjour, seront rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

En 2024, 4 séjours seront organisés :

Sessions 2024

Possibilité de candidater sur une seule ou plusieurs sessions

1^{er} séjour	2^{ème} séjour	3^{ème} séjour	4^{ème} séjour
du 26 février au 09 mars	du 22 avril au 04 mai	du 17 au 28 juin	du 03 au 15 juillet

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- **Développer la cohésion nationale**, en favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation et l'identification aux valeurs de la République ;
- **Promouvoir une culture de l'engagement**, en permettant à chaque jeune de vivre une expérience d'engagement porteuse de sens, autour des grands enjeux contemporains : transition écologique, solidarité, esprit de défense et égalité des chances ;
- **Renforcer la résilience de la Nation**, en permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances et compétences pratiques qui développent leur capacité d'intervenir dans des situations du quotidien ou en cas de crise.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 2 étapes :

1. **un séjour de cohésion** de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense ;
2. **une phase d'engagement** permettant de répondre au désir des volontaires de poursuivre leur engagement au service de l'intérêt général après le séjour de cohésion. Qu'elle repose sur un engagement de courte durée (mission d'intérêt général) ou de longue durée (service civique, réserves, engagement bénévole etc.), l'enjeu de la phase d'engagement réside dans la réalisation d'un parcours construit et consolidé par chaque jeune lui-même à partir d'une offre identifiée et accessible notamment via la plateforme www.snu.gouv.fr

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultra-marins.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies par la Mission nationale SNU. Sous la direction du Préfet et du Directeur académique des services de l'éducation nationale, un comité de coordination départemental associe les services de l'Éducation nationale, de la Préfecture, la délégation militaire départementale et la délégation départementale de l'ARS.

Les centres d'hébergement qui accueillent les séjours de cohésion sont dirigés par une équipe composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU (éducation populaire, éducation nationale, corps en uniforme).

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention toute particulière devra être portée au respect de l'intégrité physique et morale des jeunes mineurs.

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CADRE SPECIALISE – INTENDANT DU CENTRE

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète compris).
Tenue fournie et obligatoire pour l'encadrement du séjour.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :

Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires.
Chaque centre est composé de plusieurs compagnies.
Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :

- une équipe de direction : un chef de centre, un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- des cadres spécialisés en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
- un référent vie collective venant en appui du référent sanitaire ;
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

DESCRIPTION DU POSTE :

Sous l'autorité du chef de centre et de son adjoint, et en lien avec les cadres de compagnie et les tuteurs, le cadre spécialisé assure l'intendance du centre en amont et pendant le séjour en matière de :

- Gestion du budget et de la comptabilité ;
- Gestion des stocks et des approvisionnements, notamment des tenues des volontaires et encadrants ;
- Organisation des moyens logistiques nécessaires aux activités, dont véhicules de location et transport pendant les séjours ;
- Conservation des pièces administratives nécessaires à la justification des frais engagés ;
- Mise en œuvre des règles de santé et sécurité dans un environnement d'accueil collectif de mineurs.

Le titulaire du poste est amené à intervenir, notamment dans les domaines de la restauration, de l'entretien, du transport des volontaires pendant le séjour de cohésion, du financement des activités, de la maintenance du centre ainsi que de la blanchisserie des effets des volontaires.

Il travaille en relation avec les prestataires et les services déconcentrés de l'Etat qui l'appuient dans son action.

Polyvalent et réactif, le titulaire du poste est un facilitateur qui trouve, conformément à la réglementation, la solution adaptée.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- Gestion de crise
- Règles publiques en matière financière et comptable
- Marchés publics
- Principes généraux du droit de la fonction publique
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Gestion d'évènements graves

COMPETENCES :

- Sens des relations humaines
- Sens de l'organisation
- Capacité à travailler en équipe
- Disponibilité
- Sens de l'initiative

REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI : en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF SUR LA BASE DE 91.90 € BRUT PAR JOUR (HORS INDEMNITE 10% CONGES PAYES).

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat :

Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

CONTACT :

Bertrand ADAM – Chef de projet SNU

Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports

Téléphone : 07 86 79 18 28

Le dépôt de candidature est à adresser à : ce.sdjes-snu04@ac-aix-marseille.fr avant le 31 janvier 2024

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, diplômes et attestations.

Il conviendra d'indiquer précisément les sessions concernées par votre candidature.